

MAIRIE
DE
REPLONGES



Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES

Séance du 24 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 17 mai 2024, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

N° Délibération
D342024

Nombre de membres en

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation :
17/05/2024

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –
Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël, Maires-Adjoints,
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette –
Mme DESBROSSES Marie-Claire – M. MONTERRAT Franck –
M. DEVEYLE Alain – M. ALBENQUE Christophe – Mme PONCET Florence –
M RIGAUD Denis – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde –
M. MURE Julien – M. BERRY David – Mme JOLY Christelle –
Mme BONNAT Laura – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Mme FONTIMPE Catherine a donné pouvoir à
Mme ROBIN Pascale, Mme BOIVIN Nadine a donné pouvoir à M. VERNOUX
Bertrand, M. GAILLARD Bruno a donné pouvoir à M. MONTERRAT Raphaël,
Mme BOZONNET Nathalie a donné pouvoir à Mme LOURD Mathilde,

Arrivé en cours : M. NILLOON Christophe arrivé à la 5^{ème} question

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR/DSIL AUPRES DE L'ETAT : SALLE A VOCATION CULTURELLE ET MUSICALE

Monsieur le Maire présente une estimation financière des travaux de construction d'une salle à vocation culturelle et musicale, en continuité du Pôle Culturel de la Paix.

Afin de mettre en œuvre la réalisation de ces travaux, Monsieur le Maire propose aux conseillers de solliciter une aide financière au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local auprès de l'Etat.

Monsieur le Maire précisera que le financement de ce projet proviendra des fonds propres de la collectivité, déduction faite des subventions.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		159 125.00 €	28.80 %
Emprunts			
Sous total autofinancement		159 125.00 €	28.80 %
Union européenne			
Etat – DETR/DSIL		110 500.00 €	20 %
Etat – autre			
Conseil Régional	Contrat région	200 000.00 €	36.20 %
Conseil Départemental	Investissements structurants	82 875.00 €	15 %
Fonds de concours CC			
Autres			
Sous total subventions *		393 375.00 €	71.20 %
TOTAL HT	Honoraires : 60 000.00 € Travaux : 492 500.00 €	552 500.00 €	

*Dans la limite de 80%

Accusé de réception en préfecture
001-210103206-20240524-D342024-DE
Date de réception préfecture : 29/05/2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- SOLLICITE une aide au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) auprès de l'État,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges, le 28 mai 2024



Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX